

Arrêté Conjoint du 6 septembre 2011

N° 2011-249-1

**OBJET :**

**Recrutement de Madame Nathalie RICCI en qualité d'Infirmière de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des Hautes-Alpes**

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 60 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'avis favorable de Monsieur le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- VU la délibération n°2010/2-11 du 12 juillet 2010 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETENT**

**ARTICLE 1 :** Madame Nathalie RICCI est engagée en qualité d'Infirmière de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Laragne, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie

signé

Jean-Yves DUSSERRE

JYD

La Préfète

signé

Francine PRIME

Arrêté Conjoint du 6 septembre 2011

N° 2011-249-2

**OBJET :**

**Cessation d'activité de l'Adjudant-chef Christophe BASSET, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de la Bâtie-Neuve**

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-135-13 du 14 mai 2008 nommant Monsieur Christophe BASSET, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de la Bâtie-Neuve ;
- CONSIDERANT la demande de démission de l'intéressé(e) et l'avis favorable du Chef de Centre et du Chef de Groupement ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETENT**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Christophe BASSET, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels et Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de la Bâtie-Neuve, est radié du Corps Départemental des Hautes-Alpes à compter du 20 juin 2011.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours

signé

Jean-Yves DUSSERRE

JYD

La Préfète

signé

Francine PRIME

Arrêté Conjoint du 8 septembre 2011.

N° 2011-249-3

**OBJET :** Renouvellement d'engagement quinquennal de Monsieur Dominique ROCHE, Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours des Celliers.

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacances par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETERENT**

**ARTICLE 1 :** L'engagement de Monsieur Dominique ROCHE, Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours des Celliers, est renouvelé à compter du 10 septembre 2011 jusqu'au 9 septembre 2016.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

La Préfète

Jean-Yves DUSSERRE

11A

Francine PRIME

Arrêté Conjoint du 03 octobre 2011

N° 2011-276-6

**OBJET :** Nomination de Monsieur Stéphane MARTINI, Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire, en qualité d'Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serre-Ponçon

**LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2007-208-2 du 27 juillet 2007 relatif à la modification du règlement opérationnel des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

**ARRETERENT**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Stéphane MARTINI, Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire est nommé Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de la Bâtie-Neuve à compter du 15 septembre 2011.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil Général  
Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours  
signé

La Préfète

Jean-Yves DUSSERRE

11B

Francine PRIME